

Question orale de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative au terrain de foot du parc Verdi

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Avec les beaux jours, le terrain de foot du parc Verdi est régulièrement occupé jusqu'à des heures très tardives par des groupes de jeunes adultes. Ceci produit de nombreuses nuisances que personne ne semble en capacité de juguler. Le gardien n'intervient que peu et devrait être prochainement en congé. Quant à la sollicitation de la police, chacun sait que ce genre de signalement n'est pas prioritaire.

Le Collège peut-il me confirmer qu'il est bien informé de ces difficultés et ce qu'il compte mettre en œuvre pour éviter les occupations nocturnes de ce terrain ?

Monsieur l'Echevin MILQUET donne lecture du texte suivant :

Mijnheer de schepen MILQUET geeft lezing van het volgend antwoord:

Le parc Verdi est un lieu ouvert de jour comme de nuit, où la présence de la population n'est pas régulée. Le stade de foot qui est en son sein est mis à disposition des clubs sportifs.

Le concierge a un champ d'action limité dans le cadre de son travail : il s'agit de la surveillance de l'infrastructure sportive et de son accès durant les heures de travail. L'infrastructure est grillagée et fermée à clefs après chaque occupation sportive autorisée par le Collège. La programmation gérée par le service « Sports » s'étend de 14 h à 22 h en semaine et de 8 h à 18 h le week-end. Il a cependant été demandé au concierge de faire des passages plus réguliers en habits visibles.

Les intrusions sur le site ne sont pas toutes gérables à cause des flux des groupes, les plus souvent indépendants les uns des autres. Le concierge agit lorsque l'échange est possible et qu'il ne se sent pas en danger.

En ce qui concerne les périodes des congés et des trêves estivales et hivernales, le stade « Verdi » est fermé. Il n'y a pas de surveillance du site au cours de ces périodes.

Nous avons plusieurs fois réparé les grilles du site et placé des panneaux indiquant l'interdiction de pénétrer sur le terrain.

Par ailleurs l'éclairage du terrain de football s'éteint vers 22 h pour ne pas conforter les jeunes sur le terrain de foot.

Des passages de « Gardiens de la Paix » (afin d'appuyer le gardien des lieux) peuvent être organisés mais, effectivement, la police confirme qu'un appel à ses services à une priorité minimale.

Nous avons cependant demandé et obtenu en partie des passages de patrouilles plus réguliers.

La police et notre service ont déjà eu, de par le passé, des entretiens avec des représentants du quartier. Les jeunes qui squattent le parc ne viennent pas nécessairement de ce quartier.

G. VAN GOIDSENHOVEN estime que cette réponse est à moitié rassurante et constate qu'il n'y a pas énormément de solutions entre un concierge qui dispose de moyens limités, qui n'est pas toujours présent et qui n'a pas nécessairement envie de prendre des risques particuliers, ce que l'on peut comprendre. La police n'est pas fort disponible et les modalités de sécurisation sont limitées. Ne serait-il pas opportun de prévoir une caméra qui permettrait d'observer ce qui se passe et d'assurer une faculté de dissuasion ? G. VAN GOIDSENHOVEN pense qu'il est important d'être attentifs et de pouvoir répondre à la préoccupation des citoyens qui méritent de vivre dans un environnement apaisé. Sinon, on peut craindre que les habitants vont massivement rejeter la présence d'équipements sportifs à proximité de chez eux, ce qui n'est pas le but.